



INTERDIT AUX PIÉTONS

**VÉHICULES :
desserte agricole uniquement**

**PIÉTONS :
interdit pendant les heures
d'ouverture du chantier**

**VOIE SANS ISSUE
Desserte de la
Mancellière seule
(piéton & véhicule)**

Coupure des sentiers pédestres

En raison des travaux de la déviation de la D777, les sentiers pédestres seront interdits du 29 mars au 30 juillet dans les secteurs indiqués sur ce plan.

Merci de votre compréhension